



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

COMITÉ RÉGIONAL L'HABITAT DE

10 janvier 2006

Compte-rendu

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE LA MER**

PIÈCES PRÉSENTES DANS LE DOSSIER REMIS LORS DE LA RÉUNION

- Ordre du jour
- Rapport et communications de Monsieur le Préfet de Région
- Propositions d'organisation du CRH PACA
- Projet de règlement intérieur du CRH PACA
- Synthèse du programme local de l'habitat de la Communauté des communes des Sorgues du Comtat

INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRÉFET DE RÉGION

Monsieur le Préfet de Région évoque le rythme insuffisant de construction de logements locatifs sociaux. Cette production est insuffisante : « Nous sommes dans une situation grave et qui s'aggrave année après année » :

- La production 2005 a été la plus faible depuis 1996.
- Les moyens financiers sont de plus en plus importants mais ne sont pas consommés en totalité. L'Etat apporte des crédits conséquents (30 Millions en 2004, 40 millions en 2005 et 50 millions en 2006).
- Une analyse objective des difficultés est en outre nécessaire.

Les objectifs 2005 fixés à la Région Provence Alpes Côte d'Azur en PLUS/PLAI étaient de 3842 logements. 2401 logements PLUS/PLAI (représentant 63% des objectifs) ont finalement été financés.

En PLS, 90 % des objectifs ont été atteints au 31 décembre 2005: 1597 logements PLS ont été agréés sur les 1770 fixés.

Monsieur le Préfet de Région souhaite donc recevoir les bailleurs afin de trouver des solutions pouvant changer cette situation et les mettre en place rapidement.

Il expose également les prévisions au titre de l'année 2006.

Il souligne aussi l'importance du parc locatif privé et signale qu'il a mis en place le premier réseau technique régional pour accompagner l'éradication de l'habitat indigne.

Monsieur le Préfet de Région fait un point sur le Fonds d' Aménagement Urbain et la loi SRU :

- Pendant 3 ans, des prélèvements ont été effectués sur 100 communes ne respectant pas les dispositions de l'article 55 de la loi SRU : 32 000 000 € ont été collectés.
- En 2005, il est constaté qu'une seule commune sur ces 100 répond aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU, et a rempli son objectif triennal.
- Aujourd'hui, des procédures de constat de carence ont été engagées et dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, 23 communes au total, ont fait l'objet d'arrêtés de constat de carence.

En conclusion, monsieur le Préfet de Région rappelle la mise en place du Comité Régional de l' Habitat le 16 septembre 2005, institué par la loi Liberté et Responsabilité Locale du 13 Août 2004, et son objet qui est de faciliter la connaissance et la concertation.

Ce comité va s'appuyer sur un bureau auquel il délègue les compétences autorisées par le décret n°2005-260 du 23 mars 2005, et quatre commissions thématiques énumérées ci-après.

BUREAU ET COMMISSIONS

Ce point a été le premier à l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, présente et arrête la composition du bureau après débats :

1^{er} collège

- Conseil Régional
- Conseil Général 04
- Conseil Général 13
- Conseil Général 83
- Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur
- Communauté Urbaine de Marseille
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

2^{ème} collège

- ARHLM
- UESL
- Caisse des Dépôts et de Consignations
- CAF
- FNAIM

3^{ème} collège

- UNPI
- FNARS
- Confédération Nationale du Logement
- CFDT
- Union Régional des PACT ARIM

Monsieur Alain BUDILLON, Directeur Régional et Départemental de l'Équipement, présente les quatre commissions spécialisées :

- **Commission n°1** : « Analyse de la satisfaction des besoins en logements en PACA et observations »,
- **Commission n°2** : « Logement des catégories de populations spécifiques »,
- **Commission n°3** : « Politique d'éradication de l'habitat indigne et réhabilitation des parcs sociaux et privés »,
- **Commission n°4** : « Conditions de mise à disposition de terrains pour la réalisation d'opérations de construction de logements ».

Ces commissions sont présidées par le Préfet de Région ou son représentant. Aucune compétence réglementaire n'est déléguée aux commissions. Plusieurs structures ont d'ores et déjà demandé à y être représentées. La DRE assure le secrétariat de chacune des commissions.

Monsieur BONNETAIN précise qu'une dizaine de jours sont laissés aux membres du CRH pour confirmer leurs inscriptions sur les commissions de leur choix. Leur réponse doit être envoyée au secrétariat du CRH (voir la composition des commissions en annexe).

Monsieur OLIVIERO, Directeur de l'ARHLM des régions PACA et Corse, trouve qu'il serait pertinent de maintenir une structure de réflexion et de concertation au niveau départemental.

De plus, il lui paraît opportun de constituer une commission sur le territoire ITER sachant que monsieur Bernard OLIVER, Président de l'ARHLM, proposera au prochain comité d'administration de l'ARHLM un groupe de travail inter organismes sur ITER.

Monsieur Jean-Paul BONNETAIN et monsieur BUDILLON rendent compte au CRH de la venue du DIDOL (Délégué Interministériel au Développement de l'Offre de Logements) dans notre région le 22 décembre 2005.

Le DIDOL, nommé par décret du 29 septembre 2005, a trois missions principales:

- écoute et détection des problèmes qui se posent,
- animation et aiguillage des orientations de l'État,
- mobilisation de tous les acteurs.

Le DIDOL est là pour aider les communes à se développer et à construire des logements sociaux.

PROGRAMMATION 2006 DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN PACA

Monsieur le Directeur Régional et Départemental de l'Équipement souhaite commenter quelques chiffres de la production.

En 2006, l'objectif de production, indiqué dans le Plan de Cohésion Sociale, est fixé en fonction du retard pris dans la construction de logements locatifs sociaux.

Les propositions des départements et des futurs délégataires ont été recensées : cette année, les propositions sont équivalentes aux objectifs, contrairement à 2005.

Départements ou délégataires	Prévisions PLUS / PLAI	Prévisions PLS	Total prévisions
Alpes de Haute Provence	140	80	220
Hautes Alpes	180	71	251
Alpes Maritimes	1 100	400	1 500
Bouches-du-Rhône	1 545	⁹²⁰	2 465
<i>dont CUM</i>	800	600	1 400
<i>dont CPA</i>	196	170	366
<i>dont GHB</i>	249	0	249
<i>dont reste du département</i>	300	150	450
Var	773	300	1 073
Vaucluse	495	340	835
PACA	4 233	2111	6 344

Il propose de valider ces chiffres et présente à cette fin la répartition des crédits :

Dotation régionale :

50 193 000 €

Production par département

Départements ou délégataires	Prévisions PLUS / PLAI en nombre de logements		Prévisions Surcharge Foncière		Total
	en nombre de logements	En montants	en nombre de logements	En montants	
Alpes de Haute Provence	140	567 000 €			567 000 €
Hautes Alpes	180	729 000 €			729 000 €
Alpes Maritimes	1 100	4 455 000 €	715	3 932 500 €	8 387 500 €
Bouches-du-Rhône	1 545	6 257 250 €	1 004	5 522 000 €	11 779 250 €
<i>dont CUM</i>	800	3 240 000 €	520	2 860 000 €	6 100 000 €
<i>dont CPA</i>	196	793 800 €	127	698 500 €	1 492 300 €
<i>dont GHB</i>	249	1 008 450 €	162	891 000 €	1 899 450 €
<i>dont reste du département</i>	300	1 215 000 €	195	1 072 500 €	2 287 500 €
Var	773	3 130 650 €	502	2 761 000 €	5 891 650 €
Vaucluse	495	2 004 750 €	322	1 771 000 €	3 775 750 €
PACA	4 233	17 143 650 €	2 543	13 986 500 €	31 130 150 €

PALULOS

Départements ou délégataires	Palulos	Palulos communale	Total
Alpes de Haute Provence	230 000 €	221 038 €	451 038 €
Hautes Alpes	150 000 €	60 000 €	210 000 €
Alpes Maritimes	4 490 000 €	0 €	4 490 000 €
Bouches-du-Rhône	2 099 600 €	0	2 099 600 €
<i>dont CUM</i>	630 000 €	0	630 000 €
<i>dont CPA</i>	339 500 €	0	339 500 €
<i>dont GHB</i>	730 100 €	0	730 100 €
<i>dont reste du département</i>	400 000 €	0	400 000 €
Var	5 234 000 €	0 €	5 234 000 €
Vaucluse	1 547 000 €	9 100 €	1 556 100 €
PACA	13 750 600 €	290 138 €	14 040 738 €

Proposition de répartition de la ligne fongible

Départements ou délégataires	Production (subvention travaux)	Production (surcharge foncière)	Total Palulos	Total général
Alpes de Haute Provence	567 000 €		451 038 €	1 018 038 €
Hautes Alpes	729 000 €		210 000 €	939 000 €
Alpes Maritimes	4 455 000 €	3 932 500 €	4 490 000 €	12 877 500 €
Bouches-du-Rhône	6 257 250 €	5 522 000 €	2 099 600 €	13 878 850 €
<i>dont CUM</i>	3 240 000 €	2 860 000 €	630 000 €	6 730 000 €
<i>dont CPA</i>	793 800 €	698 500 €	339 500 €	1 831 800 €
<i>dont GHB</i>	1 008 450 €	891 000 €	730 100 €	2 629 550 €
<i>dont reste du département</i>	1 215 000 €	1 072 500 €	400 000 €	2 687 500 €
Var	3 130 650 €	2 761 000 €	5 234 000 €	11 125 650 €
Vaucluse	2 004 750 €	1 771 000 €	1 556 100 €	5 331 850 €
PACA	17 143 650 €	13 986 500 €	14 040 738 €	45 170 888 €

Réserve
régionale : 5 022 112 €

Après interrogation de l'ensemble des membres présents, cette répartition est adoptée. Le pourcentage de PLS contractualisé avec la CUM pourra atteindre 40%. A la suite de l'intervention du représentant de la CPA, Monsieur le Préfet de Région confirme une disposition identique autorisant 40% de PLS pour la CPA.

PROGRAMMATION 2006 DE L'ANAH EN PACA

Les réalisations au titre de l'année 2005 dans le parc privé sont présentées par Monsieur CHEDORGE, délégué régional de l'ANAH qui expose également la répartition des objectifs au titre de l'année 2006 pour ce qui concerne la parc privé.

Territoires	Objectifs PCS					
	Loyers maîtrisés		Sortie de vacance		Lutte contre l'habitat indigne	
	Loyers conventionnés	Loyers intermédiaires	Logts sortie de vacance	Primes sortie de vacance	Propriétaires bailleurs	Propriétaires occupants
Alpes de Haute Provence	50	25	40	8	15	12
Hautes Alpes	45	20	35	6	8	12
Alpes Maritimes	600	350	360	115	100	30
Bouches du Rhône	795	515	595	161	292	86
<i>Dont GHB</i>	35	25	35	10	20	15
<i>Dont CPA</i>	55	105	75	20	45	20
<i>Dont CUM</i>	435	310	340	100	210	30
<i>Dont reste du département</i>	270	75	145	31	17	21
Var	480	280	300	90	80	15
Vaucluse	200	110	170	40	35	15
Région	2 965	1 815	2 095	581	822	256

Territoires	Enveloppe financière PCS + diffus	plans de sauvegarde inscrit à la délégation
Alpes de Haute Provence	1 100 000 €	0 €
Hautes Alpes	850 000 €	0 €
Alpes Maritimes	5 700 000 €	0 €
Bouches du Rhône	11 836 513 €	7 346 000 €
<i>Dont GHB</i>	600 000 €	
<i>Dont CPA</i>	1 700 000 €	
<i>Dont CUM</i>	7 850 000 €	7 346 000 €
<i>Dont reste du département</i>	1 686 513 €	
Var	5 280 000 €	0 €
Vaucluse	2 830 000 €	0 €
Région	39 433 026 €	14 692 000 €

ÉCHANGES ENTRE LES DIFFÉRENTS MEMBRES

UNPI : souhaite que l'on incite les propriétaires à réhabiliter : Ainsi, des logements vacants pourraient être remis sur le marché. Tout le monde doit se mobiliser.

FNAIM : Bon résultat de l'Anah grâce aux OPAH et PRI et souhaite que l'augmentation des crédits fasse que les propriétaires qui sont hors des OPAH puissent bénéficier de subventions Anah.

H&D 84 : pense qu'aujourd'hui, il n'y a pas meilleur dispositif sur la sortie de vacance.

Conseil Général des Alpes-Maritimes : Monsieur BALARELLO (sénateur) estime qu'il y a un manque d'accession sociale à la propriété. Le PSLA n'est pas un produit désiré.

En France, on a un pourcentage de propriétaires inférieur à certains pays de l'Union européenne. Il faut donc inciter quelques opérateurs à faire du PSLA.

D'autre part, une dotation de 400 PLS dans les Alpes-Maritimes n'est pas suffisante.

CGT 05 : indique que les objectifs de 2005 étaient très ambitieux, et que ceux de 2006 le sont aussi. Pour atteindre ces objectifs, il faut mobiliser tous les acteurs des départements en organisant par exemple des journées de travail très concrètes.

CFDT : les besoins en logements sociaux seraient non pas de 6 500 mais de 8 000 logements sociaux par an.

ARHLM : en réponse à la CFDT, l'ARHLM souhaite que l'étude sur les besoins en logements qui date de 2000 soit remise à jour.

D'autre part, l'ARHLM, au nom des bailleurs sociaux, signale que les crédits de l'État n'ont pas tous été consommés car les nouvelles règles fixées par l'État (taux de subvention) et les autres financeurs (contreparties en réservation de logements) ont rendu difficile et retardé le bouclage financier de certaines opérations.

UNICIL : tient à indiquer que :

- d'une part, entre le moment où un terrain est acquis et le moment où les locataires peuvent emménager dans les logements construits, il peut se passer près de quatre années,
- d'autre part, il y a un problème de répartition entre les PLUS/PLAI d'un côté et les PLS de l'autre

Communauté Urbaine de Marseille : Monsieur LOISEL évoque l'importance des possibilités dans le parc privé particulièrement atomisé, mais identifié grâce aux informations fiscales.

PACT ARIM : A la suite de l'intervention du délégué régional de l'ANAH, Yves CHEDORGE, Monsieur Jean-Jacques HAFFREINGUE, Directeur du Pact Arim13, souhaite alerter le CRH sur l'insuffisance de la dotation de l'ANAH.

ADIL : Monsieur MOALLIC rappelle l'existence des ADIL dans les départements de la Région, que ces agences sont là pour aider toutes les personnes ayant des questions concernant leur logement.

Réponse de Monsieur le Préfet de Région et de Monsieur le Directeur Régional de l'Équipement :

La région a besoin d'un nombre conséquent de logements très sociaux donc de PLAI et de PLUS indique le directeur régional de l'Équipement.

Monsieur le Préfet de Région insiste sur la mobilisation des élus et des communes qui est primordiale et qui est certainement la réponse à beaucoup de ces questions.

BESOINS EN LOGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE POPULATION ET POLITIQUES MENÉES DANS LA RÉGION EN FAVEUR DU LOGEMENT DES POPULATIONS DÉFAVORISÉES

Madame Frédérique MANOURY, chef du Service Aménagement, Habitat et Statistiques de la Construction fait un état des lieux sur les besoins en logements des populations défavorisées. Elle rappelle les actions qui se sont déroulées cette année :

- journées « gens du voyage » et « habitat indigne » à Perpignan,
- colloque « saisonnier du tourisme » à Aix-en-Provence (100 personnes),
- colloque « habitat indigne » à Forcalquier (190 personnes).

Elle indique aussi que dans leur PLH, les EPCI doivent faire apparaître ce constat et les actions retenues pour le logement des personnes défavorisées.

Monsieur le Préfet de Région précise que la situation des salariés agricoles est très préoccupante dans la région, que ces gens sont dans des situations économiques graves et que les conditions de logements sont indécentes dans la plupart des cas.

La CGT 05 indique que des colloques comme celui qui s'est tenu à Aix-en-Provence sur les saisonniers du tourisme doit permettre de rebondir sur les logements des saisonniers agricoles.

Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ajoute qu'il y a un problème dans la chaîne du logement. Des difficultés existent pour reloger les personnes qui seraient en mesure de sortir des CHRS. Selon la FNARS, une personne sur quatre résidant en CHRS est salariée, ainsi il y a des problèmes d'estimations des besoins pour lesquels la DRE et l'ARHLM lui ont confié une mission.

PRÉSENTATION DU PLH DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

Après la présentation du PLH, le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales procède au vote.

Le PLH est approuvé.

Pour accompagner une délégation de compétence, il devrait être complété sur plusieurs points et notamment sur:

- l'approfondissement du diagnostic sur l'habitat quant aux dynamiques en jeu entre le territoire de la communauté et les agglomérations avoisinantes.
- La déclinaison territoriale des objectifs quantitatifs sur la production (qui se limite pour l'instant à rappeler les obligations de la loi SRU).
- Préciser les axes principaux pour guider les politiques d'attribution de logements sociaux.
- Une large déclinaison de la série d'actions complémentaires pour qu'elles deviennent opérationnelles: actions foncière, financière...

Les modalités de suivi et d'évaluation du PLH et les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat restent à définir.

ANNEXE : COMPOSITION DES COMMISSIONS**Commission n°1 : « Analyse de la satisfaction des besoins en logements en PACA et observations »**

Collège	Organisation	Nom Participants
1 ^{er} collège	CR PACA	Madame Françoise BRASSART et Monsieur Robert ALFONSI
	CG 83	Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Christian BRIEL
	CG 84	Madame Michèle FOURNIER-ARMAND
	CA GHB	Coryne AGOSTINI
	CA Arles Crau Camargue Montagnette	Monsieur David GRZYB
	CANCA	Madame Héliène DELMOTTE
	CPA	Monsieur Serge LERDA
	CA Fréjus Saint-Raphaël	Madame Fabienne NEVEU
	CA Salon Etang de Berre Durance	Madame Christelle MOUREN
	SAN Ouest Provence	
2 ^{ème} collège	ARHLM	Monsieur Philippe OLIVIERO
	Sud Habitat	Monsieur Pierre FORESTIER
	ADIL 13	Monsieur Thierry MOALLIC
	Ordre des Architectes	Monsieur André JOLLIVET
	Dexia	Monsieur Michel ROUAULT
	FNAIM	Monsieur Jean-Luc CHAUVIN
	UNICIL	Monsieur Stéphane BONNOIS
	ASSOSEM	Monsieur Richard DELVARD
	Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs	Monsieur Philippe ROUX
3 ^{ème} collège	CFDT	Monsieur Patrick PROST
	PACT ARIM	Monsieur Michel PEGUIN
	Union Patronale	Monsieur Michel MEYRIGNAC
	CGT	Monsieur Jean-Claude EYRAUD
	Fondation Abbé Pierre	Monsieur Fathi BOUAROUA et Monsieur Michel CAMBERLEIN
	CSF	Madame Micheline MATHIS

Commission n°2 : « Logement des catégories de populations spécifiques »

Collège	Organisation	Nom Participants
1 ^{er} collège	CR PACA	Madame Cécile HELLE
	CG 04	Madame Mélanie BROVELLI
	CG 05	
	CG 84	Madame Michèle FOURNIER-ARMAND
	CA GHB	Coryne AGOSTINI
	CA Arles Crau Camargue Montagnette	Monsieur David GRZYB
	CPA	Monsieur Serge LERDA
	CA TPM	
2 ^{ème} collège	ARHLM	Monsieur Philippe OLIVIERO
	ASSOSEM	Monsieur Jean-Paul ROUMAGERE
	CAF	Monsieur Paul DONATI
	CDC	Monsieur Christian OLIVERES
	ADIL 06	Madame Cathy HERBERT
	Crédit Foncier	Madame Thérèse FORLI
	FASILD	Monsieur Henry DARDEL
	UNICIL	Monsieur Stéphane BONNOIS
3 ^{ème} collège	PACT ARIM	Monsieur Jean-Jacques HAFFREINGUE
	CLCV	Madame Danielle GAUCHE
	CFDT	Madame Marie-Catherine BERTRAND et Monsieur Patrick PROST
	FAPIL	Monsieur Fathi BOUAROJA
	FNARS	Madame Véronique MARCIQUET
	Fondation Abbé Pierre	Monsieur Gérard GUGLIERI et Monsieur Pierre BONNEFILLE
	APF	Messieurs Gérard PEDEN - Jacques THOMAS
	URIOPPS	Monsieur Michel ARNAUD
	CGT	Monsieur Jean-Claude EYRAUD
	ADRIAM	Monsieur ALMERAS
	CSF	Madame Irène BONNET
	Syndicat de défense des copropriétaires PACA	Madame Catherine BLANC-TARDY

Commission n°3 : « Politique d'éradication de l'habitat indigne et réhabilitation des parcs sociaux et privés »

Collège	Organisation	Nom Participants
1 ^{er} collège	CR PACA	Madame Françoise BRASSART, Monsieur Patrick ALLEMAND et Monsieur Robert ALFONSI
	CG 83	Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Christian BRIEL
	CG 04	
	CG 84	Madame Michèle FOURNIER-ARMAND
	CA GHB	Coryne AGOSTINI
	CA Arles Crau Camargue Montagnette	Monsieur David GRZYB
	CPA	Monsieur Serge LERDA
	CA Salon Etang de Berre Durance	Madame Christelle MOUREN
	SAN Ouest Provence	
2 ^{ème} collège	ARHLM	Monsieur Philippe OLIVIERO
	CDC	Monsieur Christian OLIVERES
	Crédit Foncier	Madame Thérèse FORLI
	ADIL 83	Madame Marie-France CARA
	FNAIM	Monsieur Jean-Luc CHAUVIN
	FASILD	Monsieur Henry DARDEL
	CNAB	Madame Régine RINALDI
3 ^{ème} collège	PACT ARIM	Monsieur Jean-Jacques HAFFREINGUE
	FAPIL	Monsieur Fathi BOUAROUA
	Fondation Abbé Pierre	Monsieur Fathi BOUAROUA et Madame Myriam VANDENABEELE
	UNPI	Monsieur Jean-Marie VIAL
	URAF	Monsieur Gérald VAUDEY
	ADRIAM	Monsieur ALMERAS
CSF	Madame Micheline MATHIS	

Commission n°4 : « Conditions de mise à disposition de terrains pour la réalisation d'opérations de construction de logements »

Collège	Organisation	Nom Participants
1 ^{er} collège	CR PACA	Madame Cécile HELLE
	CG 83	Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Christian BRIEL
	CG 84	Madame Michèle FOURNIER-ARMAND
	CG 04	Madame Marie-Ange PORTLEVET
	CA Ventous Comtat Venaissin	
	CANCA	Madame Hélène DELMOTTE
	CA Arles Crau Camargue Montagnette	Monsieur David GRZYB
	CA GHB	Monsieur Alain Arnould
	CPA	Monsieur Serge LERDA
	CA Fréjus Saint-Raphaël	Monsieur Jean-François VEROT
	SAN Ouest Provence	
2 ^{ème} collège	ARHLM	Monsieur Philippe OLIVIERO
	THMed	Monsieur Serge PUGET
	Déxia	Monsieur Michel ROUAULT
	EPF PACA	Monsieur Pierre Louis SOLDAÏNI
	CDC	Monsieur Christian OLIVERES
	ADIL 13	Monsieur Thierry MOALLIC
	UNICIL	Monsieur Stéphane BONNOIS
	CNAB	Monsieur Gilles MICHEL DE CHABANNES
	ASSOSEM	Monsieur Charles IGNATOFF
	Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs	Monsieur Philippe ROUX
3 ^{ème} collège	PACT ARIM	Monsieur Jean-Jacques HAFFREINGUE
	CFDT	Monsieur Patrick PROST
	URAF	Monsieur Gérald VAUDEY
	Fondation Abbé Pierre	Monsieur Michel CAMBERLEIN et Monsieur Gérard GUGLIERI
	COBATY	Monsieur André Wegmann
	UNPI	Monsieur Jean-Marie VIAL
	Union Patronale	Monsieur Jean-Luc MONTEIL
	H&D 84	Monsieur Bernard WIBAUX
Syndicat de défense des copropriétaires PACA	Madame Catherine BLANC-TARDY	